

VOEUX DU MAIRE : vendredi 6 janvier 2017, Marie-Annick BOUÉ, Maire du Theil de Bretagne Offrait ses vœux à la population en présence des Membres du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs, je voudrais saluer en premier lieu le personnel de la commune qui assure au quotidien un service de qualité près de nos concitoyens. Les adjoints et les membres du CM qui s'accordent à donner le meilleur d'eux mêmes pour mener à bien les projets de notre cité.

Nous sommes donc 2 équipes indissociables, c'est-à-dire le socle du Theil sans qui notre commune ne saurait fonctionner.

Bien entendu, je n'oublie pas : le corps enseignant de nos écoles, et tout ce qui gravite autour de la politique enfance jeunesse et dont la commune accorde un budget assez conséquent. Vous avez pu le lire dans le bulletin municipal. L'effort consenti représentait en 2015 une somme de près 224 000 €.

Les représentants et les bénévoles de la Vie Associative qui, par leurs actions diverses et variées, créent du lien social. Les artisans, et tout le tissu économique qui anime notre territoire.

vous tous, Theillaises et Theillais.
Et Madame Martine Jouzel que j'ai l'honneur d'accueillir en tant que Directrice du centre hospitalier de Janzé et de la Maison de retraite du Theil, suite à la fusion de ces 2 établissements.

C'est un moment de convivialité et de partage que la municipalité vous offre le temps d'une soirée pour vous faire part de nos actions. Avant d'évoquer le bilan et les projets de la commune, je vous fais part de **différents sujets d'actualités**.

SNCF : La vétusté des infrastructures de la ligne ferroviaire Rennes-Chateaubriant est telle qu'elle nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Cette ligne était fréquentée par plus de 435500 voyageurs en 2015. La SNCF comptabilise 29000 voyages par an pour notre commune. C'est dire l'importance de ce moyen de communication qui, avec l'axe Rennes -Angers, est un atout pour les futurs acquéreurs sur notre commune. Suite à 2 rencontres en septembre 2015 et juillet 2016 entre les partenaires, le Préfet de Région invitait les collectivités territoriales à participer financièrement à cette réhabilitation pour maintenir cette ligne. Le montant des travaux est estimé à 40M€. Ils seront réalisés à compter de 2020. Participeront à ce financement : l'Etat, la Région Bretagne, Rennes Métropole, le Conseil Départemental 35, La région Pays de Loire, La CCPRF, SNCF Réseau. La CCPRF devra financer ces travaux à plus de 3M€, alors que précédemment il était convenu 1.6M€. Le 26 janvier, le Préfet devrait valider avec les partenaires le plan de financement de l'avant projet, du projet et de la réalisation de cette opération.

Maison de retraite Foyer A. Aubry : Fait d'actualité et tant attendu depuis de nombreuses années : la fusion de gestion de la maison de retraite de la Rigaudière avec le Centre hospitalier de Janzé officialisée par un décret datant du 11 octobre 2016 est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est l'aboutissement de longues démarches et à la clé, la sauvegarde de 59 lits d'hébergement et d'une quarantaine d'emplois. Merci à tous les acteurs : aux directeurs de ces 2 établissements, à l'ARS, aux élus locaux, départementaux et parlementaires qui se sont âprement investis dans cette aventure. Suite à ce transfert, de nouvelles études vont être engagées dans le cadre de la restructuration immobilière des EHPAD du Theil et de Janzé.

PLH (Plan local de l'habitat) : La CCPRF a adopté le nouveau PLH le 28 juin 2016. Ce sont de nouvelles aides au logement qui sont octroyées aux habitants des 16 communes du Pays de la Roche aux Féés. L'objectif est de favoriser la production de logements et de renforcer l'attractivité de nos communes en y déployant des moyens assez conséquents. Le PLH a inscrit pour les 6 ans à venir un programme de 60 logements pour notre commune. Nous disposons d'un potentiel d'une centaine de constructions.

Pour l'habitat privé : aides aux ménages primo-accédants, aides en milieu urbain pour la réhabilitation de logement vacant, aides plus conséquentes pour le ravalement et pour les ouvertures concernant les logements en périmètre de protection. Le service « Habitat » de la communauté de communes vous conseille et vous accompagne dans l'élaboration de votre dossier sur l'ensemble des dispositifs d'aides.

Centre de secours et d'incendie et Centre technique Départemental : En décembre 2015, Thierry Restif, Maire de Retiers, et moi-même avons rencontré le CD 35 pour leur faire part de la vétusté des locaux du centre de secours des Pompiers de Retiers enclavé en centre ville. A cette occasion, nous avons demandé des informations concernant l'avancement du Centre technique départemental initialement prévu aux Petits Champs sur notre commune. Mutualisation oblige, il a été décidé d'implanter ces 2 structures sur un même site. Retiers étant privilégié.

Mi-décembre 2016, le conseil Départemental a effectué une visite sur les lieux. L'emplacement se situerait à l'entrée de la zone communautaire de Fromy. Les services du CD35 vont engager une étude de faisabilité technique début 2017. Il a été évoqué l'horizon 2020 pour la mise en service de ces 2 équipements mutualisés, compte-tenu des délais des études et des travaux.

Il faut savoir que le Centre d'incendie et de secours de Retiers intervient sur 5 communes : Retiers, Arbrissel, Essé, Marcellé-Robert, Le Theil et dessert une population de 6500 habitants.

En 2016, on comptabilise 240 interventions dont 54 sur notre commune. Des nouveaux locaux adaptés, fonctionnels avec un emplacement stratégique devront satisfaire nos pompiers volontaires. Ne méritent-ils pas respect et considération de notre part ? Merci à eux pour leur implication et pour les services rendus à la population.

Forêt du Theil : Sur le secteur de Tourlehoux, à proximité de Retiers, l'association Chemins et Randonnées a défriché un circuit de 2.6km sur une surface de 20Ha de forêt mise à la disposition du public par M. Cardinal propriétaire. Différentes activités nature et divers aménagements y seront développés et installés par l'intermédiaire de la CCPRF.

Piste cyclable : La CCPRF lance une réflexion sur l'élaboration de pistes cyclables reliant des communes proches entre elles. Nous allons nous associer à cette étude, sachant que c'est un travail à long terme, qui demande d'abord de régler divers problèmes fonciers, techniques et administratifs.

Collecte des ordures ménagères : Le Smictom va instaurer une nouvelle taxe qui sera appliquée en 2020. Elle dépendra du nombre de levées des bacs ou du nombre d'ouvertures des bornes. La volonté étant de réduire les passages de collecte. En 2017, des ambassadeurs passeront dans chaque foyer pour vous communiquer les nouveaux modes de fonctionnement.

Fusion des communes : Un sujet d'actualité qui questionne, et qui alimente les polémiques. En Ille et vilaine, c'est la création de 6 communes nouvelles depuis 2016. Perte de pouvoir, perte d'identité, perte d'autonomie, c'est autant d'interrogations que suscite la fusion des communes.

Pour quel projet ? Fusion avec une ou plusieurs communes ? Fusion élargie d'un bassin de vie ou d'un pôle d'attractivité ? Fusion ou pas ? Quel impact sur les impôts, sur les servicesendus à la population ? Les moyens seront-ils à la hauteur de nos ambitions, sachant que les baisses de dotation sont et seront inéluctables ? Cependant les communes doivent se doter d'infrastructures et de services adaptés pour répondre aux besoins de la population. Au vu de ces contraintes budgétaires, certaines communes auront-elles le choix ? La formation s'avère donc nécessaire pour comprendre les tenants et les aboutissants. C'est pourquoi, nous avons demandé à la CCPRF d'organiser des réunions d'informations pour tous les élus. Elles seront nécessaires pour lever les réticences, et les appréhensions tant au niveau des élus que des agents communaux.

Parlons plus précisément de notre commune.

Notre Bilan : L'effacement de réseaux du lotissement du Verger, La réfection totale de la voirie Route de Marcellé-Robert, L'achèvement du lotissement des Croisettes. La vente d'un terrain de 3000m² de la ZA du Bourg Neuf. L'entreprise Bardou de métallerie ferronnerie s'installera en 2017. Reste un terrain de 1800m² à vendre sur cette zone d'activité. A partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence des ZA est transférée à la communauté de communes. L'aménagement du Parc du Lavoir avec l'implantation d'un plateau multisports et d'un pumphack. La mise en place d'un Relais informations services situé place de l'église. La commune labellisée au niveau régional dans le cadre des villes et villages fleuris bretons. La fête des jeux initiée par la commission culture qui a connu un vif succès et sera renouvelée le 22 janvier

Nos Projets : La réhabilitation de la voirie de la rue du Verger et de la rue des Perrières ; L'extension de l'atelier communal ; L'extension du cimetière. La voirie reste à finaliser rue du Verger et rue des Perrières ainsi que l'aménagement du parking près du Monument aux Morts. Concernant l'extension de l'atelier communal : un recensement a été effectué près des associations pour connaître leurs besoins en stockage de matériel. 4 box de 50 m² s'avèrent nécessaires pour satisfaire leurs demandes.

Ils feront partie intégrante de l'opération de réhabilitation de l'atelier communal. En effet, ce projet sera étudié dans sa globalité prévoyant une restructuration plus adaptée et fonctionnelle pour les besoins des services techniques./....

DISCOURS DE Mme BOUÉ du 6 janvier 2017 (suite)

Concernant l'extension du cimetière, le dossier est en cours de réflexion. Au préalable, il faut procéder à une étude de sol. Actuellement, le cimetière d'une surface de 2850 m² comprend 484 concessions avec 25 places disponibles. L'espace cinéraire n'offre actuellement que 4 cavurnes.

Suite à la visite de différents cimetières, la commission étudiera de nouveaux aménagements qui prendront en compte également un espace cinéraire, un jardin du souvenir, un colombarium, la mise en accessibilité, l'installation de sanitaires, et la réfection du parking.

Je vous invite à lire notre bulletin municipal qui relate les faits marquants de l'année écoulée.

Un grand merci à tous les acteurs qui se sont impliqués dans quelques domaines que se soient pour améliorer votre quotidien et ainsi contribuer au bien vivre ensemble.

Je souhaite à chacun d'entre vous, une bonne et heureuse année 2017.

Votre Maire, Marie-Annick BOUÉ,

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2016

1) SMICTOM du Sud-Est : présentation du rapport d'activité 2015 sur le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers. Approuvé à l'unanimité.

2) SDE35 : présentation du rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Approbation : Abstention : 1 - Favorable : 14

3) Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées. Modification des statuts pour :

- transformation de la compétence optionnelle "assainissement non collectif" et "assainissement collectif de la ZA du Bois de Teillay" en compétence facultative. Approuvé à l'unanimité.

- transfert de la compétence de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire à la communauté de communes. Approbation :

- Abstention : 4 - Favorable : 11

4) Urbanisme. Droit de préemption urbain : examen de Déclarations d'Intention d'Aliéner pour des biens :

- situé 9 rue de la Roseaie.

- situé 10 et 12 rue Léon des Ormeaux.

- situé 7 rue du Pré Vert.

- situé 8 rue de la Roseaie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.

5) Procédure d'acquisition d'un bien sans maître situé au Bourg Neuf (parcelles ZN n° 454 et 455, ancienne parcelle ZN n° 8) : délibération d'incorporation du bien dans le domaine communal. Approuvé à l'unanimité.

6) Cimetière : réalisation de nouveaux caveaux pour dépôt d'urnes cinéraires Acquisition de 3 cavurnes près de la marbrerie GUIFFAULT pour un coût unitaire de 250 € soit 750 € ttc. Approuvé à l'unanimité.

7) Restaurant scolaire : acquisition d'un congélateur capacité 324 litres pour un coût 582,50 € ht soit 699 € ttc près de Gitem-Reneau à Retiers. Approuvé à l'unanimité.

8) Bâtiments : travaux de sécurisation de la porte d'entrée de la garderie, commande électrique de la porte afin d'empêcher l'ouverture par les enfants. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis présentés (entreprises Bottier et Lebeau) pour un coût global de 850,30 € ht soit 1020,36 € ttc.

9) Extension atelier : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour consultation de maîtrise d'œuvre proposition AMO du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré pour un coût 3150 €. Approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2016

Conseil en Énergie Partagée (CEP) du Département : convention communale d'adhésion au service. Convention à partir du 01/01/2017 pour 4 ans. Conséquence de la Loi N°101 (auparavant convention entre CEP et CCPRF). Coût 0,35 €/habitant/an. Vote POUR à l'unanimité du Conseil Municipal.

Assainissement collectif : Renouvellement de l'adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif. Renouvellement à compter du 01/01/2017 pour 4 ans. 0,41 €/habitant/an. Vote POUR à l'unanimité du Conseil Municipal.

Urbanisme. Droit de préemption urbain : Examen d'une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien rue des Croisettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.

Révision des tarifs pour 2017. Location salle communale, concessions cimetière et espace cinéraire : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2016 en 2017.

Comptabilité : admission en non-valeur pour dette de cantine. Le Conseil Municipal prend acte des créances éteintes pour une dette de cantine 1 451.20 € de 2012 à 2015.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : **lundi 6 février 2017 à 20h30**, salle du Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTIONS PAR LES ASSOCIATIONS

Afin de prétendre à l'octroi d'une subvention pour 2017, **chaque association doit faire la démarche près de la mairie pour se procurer les formulaires à remplir.** Vous pouvez éventuellement en faire la demande par mail (mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr) La **date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2017.** Après cette date, votre demande ne sera pas prise en compte.

ERRATUM... ERRATUM...

Votre bulletin municipal n° 46 (déc. 2016) comporte un malencontreux oubli en page 23. En effet, Muriel SCOLAN fait bien partie de l'équipe d'élus en charge du cadre de vie, (absente le jour de la photo). Je prie Muriel d'accepter mes excuses.
Geneviève FERRE

AGENDA FEVRIER 2017

Samedi 4 : Assemblée Générale des Anciens AFN

Samedi 18 : Repas choucroute à la salle des Sports à Essé (Club de football Essé-Le-Theil)

A LOUER

Résidence de Bon Abri : appartement type 1 rez de chaussée. Renseignant à la Mairie, 02 99 47 74 07.

Association CHEMINS ET RANDONNEES RETIERS-LE THEIL Planning février 2017

(* Covoiturage à 13h45, parking Miescisko à Retiers – départ randonnée : 14h

Samedi 4 : Essé : « la campagne » 9 kms. Départ 14 h place de l'église à Essé,

Samedi 11 : Coësmes « Chemin des Saulniers » 11 kms. Départ 14 h parking du plan d'eau de Coësmes,

Samedi 18 : Arbrissel « Circuit Robert d'Arbrissel » 10,5 kms. Départ 14 h place de l'église d'Arbrissel,

Samedi 25 : De Visseiche à Carcraon : 10,5 kms . Départ 14 h place de l'église à Visseiche,

Renseignant JL Cocault 06 31 23 81 96 ou M. Clouet 06 84 40 78 36

SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LES MEDIAS

Proposée par les Elus des comités locaux MSA (Mutualité Sociale Agricole) le **jeudi 2 février à 20h00**, salle de la Maison du Temps Libre à Rannée : **Les écrans au quotidien, parlons-en !** Ouverte à tous, entrée libre et gratuite.

A NOTER

* **Sécurité routière** : Selon le décret n° 2016-1800, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque à vélo certifié, qu'ils soient conducteurs ou passagers, **dès le 22 mars 2017.**

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/A-velo-le-casque-obligatoire-pour-les-moins-de-12-ans>

* **A partir du 15 janvier 2017**, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une **autorisation de sortie du territoire** signée par un titulaire de l'autorité parentale, de sa pièce d'identité, et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n° 2016-1483 du 2/11/2016). Formulaire sur www.service-public.fr.

A.C.C.R.E.T : ASSOCIATION CITOYENNE CHATEAUBRIANT - RENNES EN TRAIN

Les membres du CA de l'A.C.C.R.E.T. invitent l'ensemble des usagers de la ligne à une réunion d'information le **23 janvier 2017 à 20H30**, salle des Halles à Janzé, pour débattre et échanger sur les actions pour le maintien de la ligne de chemin de fer CHATEAUBRIANT-RENNES.

Ils vous attendent nombreux pour soutenir cette initiative de défense de notre bien commun.

Renseignements sur l'agenda du site internet communal.

Parution le lundi 30 Janvier 2017

Pour Infos-Le Theil n° 219 articles à déposer pour le **15/02/2017** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué

Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

